

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze et le sept du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 30/06/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GARCIA.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par l'association sportive du Collège Jean-Claude RUET de VILLIÉ-MORGON, dont 2 élèves de la Commune sont licenciés. Le rapport financier 2013-2014 fourni présente un résultat négatif de 455.05 €. Il précise également que l'an dernier, le montant de 50.00 € avait été alloué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50.00 €. Les crédits sont inscrits au Budget 2014, article 6574.

Pour information, l'Accueil de Loisirs à VILLIÉ-MORGON sera dorénavant géré par la Municipalité de VILLIÉ-MORGON et non plus par l'Association Les P'tits Sou Liés. Il est rappelé que la subvention est versée par le CCAS à raison de 4 € par enfant et par jour de fréquentation du Centre. Le Conseil Municipal attend des informations complémentaires pour statuer sur le maintien de l'aide aux familles.

2) TRÉSORIER MUNICIPAL

Monsieur Denis BAUER, Trésorier Municipal, a été reçu en Mairie par Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint, Patrick VIGNERON. Cette rencontre a fait l'objet de discussions sur la prochaine mise en place de la dématérialisation des pièces comptables et l'adaptation du matériel informatique ; les flux papier ne seront plus traités. L'endettement de la Commune, relativement élevé, a été également évoqué. A cet effet, une analyse financière est demandée pour connaître les possibilités de lancer les opérations projetées, que sont : l'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg entrée sud – la rénovation thermique de l'École et la poursuite de la réhabilitation de l'Église Saint-Germain.

3) CONTRAT ANNUEL AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que le contrat pluriannuel 2009 – 2013 signé avec le Département du Rhône prendra fin avec l'opération n° 8 relative à l'assainissement. Aussi, propose-t-il de présenter un projet de canevas susceptible d'être signé avec le Département pour l'année 2014 comme suit :

N°	Intitulé de l'opération	Coût de l'opération HT	Taux d'aide	Subvention départementale demandée
----	-------------------------	---------------------------	----------------	--

1	Rénovation thermique du bâtiment de l'Ecole – 2 ^{ème} tranche	114 069 € déduction faite DETR (61 421.50 €)	50 %	57 034 €
2	Réhabilitation de l'Eglise Saint-Germain – 2 ^{ème} tranche – nef et chœur	154 000 €	50 %	77 000 €
	TOTAUX	268 069 €		134 034 €

Ce nouveau projet présenté reçoit l'approbation du Conseil Municipal, qui charge Monsieur le Maire de le soumettre au Conseil Général.

4) VITRINE D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire fait part qu'il conviendrait de changer la vitrine d'affichage sise sur le mur de la propriété BOULON en face de l'Eglise, qui est dans un état pitoyable. Aussi, présente-t-il un devis de la Société SEDI pour son remplacement, qui s'élève à la somme de 588.60 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de l'achat mais suggère de consulter d'autres propositions. Au préalable, l'autorisation de fixer une nouvelle vitrine sera sollicitée auprès de la Famille BOULON.

II/ AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rapporte les propos évoqués lors du dernier Conseil d'École, qui s'est tenu le 24 juin 2014 : bilan des activités réalisées – effectif à la rentrée 2014-2015 (16 enfants dans la classe enfantine et 14 dans la grande classe) – attribution de 30 heures de soutien à effectuer sur les 36 semaines scolaires – achat du vidéoprojecteur reporté à la rentrée – moyenne de 28 élèves sur 33 qui fréquentent le Restaurant Scolaire...

Par arrêté en date du 02 avril 2014, l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Rhône, fixe les horaires de l'École Publique à compter du 1^{er} septembre 2014 comme suit :

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 15 h 45
Mardi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 15 h 45
Mercredi	9 h 00 – 12 h 00	
Jeudi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 16 h 00
Vendredi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 15 h 30

Monsieur le Maire informe que les séances de piscine se dérouleront chaque jeudi durant le 1^{er} semestre scolaire. Comme les années précédentes, le transport et le bassin seront partagés avec les Écoles d'OUROUX et d'AVENAS. Du fait de la nouvelle Communauté, le tarif de la séance piscine s'élèvera à 140.00 € au lieu de 190.00 €. Une vingtaine d'enfants effectuera cette activité d'où la nécessité d'avoir des parents accompagnateurs agréés.

Monsieur le Maire suggère ensuite de provoquer une réunion avec la Commission Ecole et les deux agents communaux qui seront chargés de l'animation du temps périscolaire afin de déterminer les modalités d'organisation et établir le règlement intérieur. La date du jeudi 17 juillet 2014, à 20 h 00, est retenue. Mais, dans un premier temps, il questionne le Conseil Municipal sur les moyens de financement de ces temps d'animations périscolaires (TAP), sachant que Madame Sophie BODESCOT, ATSEM, verra son temps de travail (annualisé) passé de 30.15 h à 32.90 h par semaine et celui de Madame Colette SAVOYE de 5.00 par semaine à 8.00 h minimum ou 14.00 h maximum (suivant en cela les enfants qui resteront à la garderie le soir), soit un coût supplémentaire estimé à 303.00 € par mois au minimum et 593.92 € par mois au maximum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la gratuité pour les familles pour la participation au temps d'activités périscolaires et de faire un point à l'issue de la première année d'application.

III/ BÂTIMENTS

1) ÉCOLE

Monsieur le Maire évoque la rencontre qu'il a eu avec l'Architecte Antoine BERNADAL pour la poursuite des travaux à l'École relatifs à la rénovation thermique et à l'accessibilité du restaurant scolaire. Pour ce dernier cas, il sera examiné deux solutions :

- la première : aménagement du restaurant actuel avec prévision d'installer un ascenseur,
- la seconde : construction d'un nouveau restaurant scolaire dans la cour de l'École.

Monsieur Pierre COURIVAUD fait part que la Ministre du Logement a présenté, le 25 juin dernier, en Conseil des Ministres une série de dispositifs visant à relancer les secteurs de la construction. Parmi elles, des mesures consisteraient à adapter les règles d'accessibilité pour mieux répondre aux besoins et pour les établissements recevant du public (ERP) d'élaborer une réglementation spécifique pour les bâtiments existants et non la même que pour les ERP neufs.

Monsieur le Maire informe que le Sénateur Guy FISCHER est en mesure d'accorder à la Commune le bénéfice d'une subvention de 40 000.00 €. Il propose de l'affecter aux travaux de rénovation thermique de l'École consistant à l'isolation thermique par l'extérieur, au changement des menuiseries extérieurs et occultations, à la fermeture du préau nord et au changement des sols PVC dans les classes, à la cantine et à la montée d'escalier. Le montant des travaux est estimé à 161 000.00 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre, soit un total HT de 175 490.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le montant estimé par l'Architecte Antoine BERNADAL de l'opération s'élevant à la somme de 175 490 € HT pour la rénovation thermique de l'École ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès du Ministre de l'Intérieur la dotation au titre de la « réserve parlementaire »
- DIT que les travaux sont inscrits au Budget Primitif 2014 et suivants, article 231.

2) CAFÉ-RESTAURANT

Le dossier de demande d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public a été déposé et envoyé à qui de droit. Il pourrait être étudié à la Commission d'Arrondissement de VILLEFRANCHE S/S pour l'accessibilité et la sécurité à une session prévue fin juillet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SARL BIANCO sollicitant l'autorisation d'exploiter la cuisine de la Salle des Fêtes à titre gracieux durant la période des vendanges, vu que la cuisine de restaurant ne sera pas encore fonctionnelle. Après discussion, le Conseil Municipal s'interroge sur la légalité d'autoriser une telle activité privée et professionnelle dans des locaux communaux : renseignement sera pris auprès de l'assureur Jean-Pierre NARBOUX – AVIVA. Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la mise à disposition gracieuse considérant que d'importants frais seront engagés : gaz, eau, électricité, entretien et qu'il n'appartient pas à la Commune de les supporter pour la réalisation d'une activité commerciale.

3) LOGEMENT GEOFFROY

Par courrier recommandé avec accusé de réception, la locataire du Logement Geoffroy fait part de son intention de quitter le logement qu'elle occupait, à la date du 21 juillet 2014. Percevant le RSA, le délai de dédite est rapporté à un mois.

Monsieur le Maire communique le montant du loyer qui s'élève à 424.16 € (logement conventionné). Cette vacance de logement sera stipulée sur le site « Le Bon Coin », sur le site et en information communale. Madame Carole DESCHAMPS se renseigne sur le coût pour une parution dans le journal « Le progrès Rhône ».

Un diagnostic « plomb, Boutin métrage, DPE, ERNMT (état des risques, naturel, sismique, minier et technologie) » doit être obligatoirement effectué pour les 2 logements à louer. Une proposition a été faite par la Société LES DIAG'NOSTIQUEURS à VILLEFRANCHE pour un montant de 550.00 € HT la prestation pour un logement. D'autres prestataires seront consultés.

4) LOGEMENT MATRAY

Monsieur le Maire informe qu'aucune demande n'a été enregistrée pour le logement Matray malgré la diffusion sur les supports évoqués ci-dessus.

Il évoque le montant du loyer (604.61 € sans les charges), qui lui semble élevé et interroge le Conseil Municipal sur une révision à la baisse de celui-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la révision à la baisse du loyer et fixe le montant à 550.00 € par mois hors charges.

5) ÉGLISE

Les propos évoqués avec l'Architecte du Patrimoine Patrice SALÈS et les membres de la Commission des Bâtiments, lors d'une rencontre le 27 juin dernier, sont rapportés. Monsieur SALÈS a relaté le déroulement de l'opération « restauration de l'Église Saint-Germain » en détaillant les tranches de travaux. Monsieur Patrice SALÈS désire connaître maintenant la suite qui est donnée à la tranche conditionnelle 1 consistant à la réfection de la toiture et des façades de la nef et du chœur.

Après discussion sur la partie financière et notamment sur les différentes subventions acquises et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à main levée (8 pour et 2 abstentions) et :

- DÉCIDE de poursuivre les travaux de réhabilitation de l'Église avec la tranche conditionnelle 1 en n'engageant uniquement que les travaux de réfection de la couverture de la nef et du chœur, pour un montant de 154 000.00 € HT.
- PROPOSE de contacter la Fondation du Patrimoine pour lancer une nouvelle souscription.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour mener ces travaux à bien.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 et suivants, Article 231.

IV/ VOIRIE

1) TRAVAUX PROGRAMME CCSB

Concernant les travaux de voirie programmés pour 2014, il reste à l'entreprise EIFFAGE TP la pose d'une grille au « Bourg » près de la Mairie, le gravillonnage de la voie communale n° 11 à Saint-Roch et les travaux d'enrochement du talus à « Chatenay ».

2) DÉNOMINATION DES VOIES

La réunion du 13 juin 2014 de la Commission Voirie avec les membres du groupe de travail du précédent Conseil a permis de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier. Des observations formulées à l'occasion de l'envoi du certificat provisoire d'adresse ont été étudiées et pour certaines prises en compte.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Un projet de dénomination des voies de la Commune et de numérotation des bâtiments sera présenté au prochain Conseil Municipal pour validation.

3) DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérard TOMATIS sollicitant l'acquisition de la parcelle de bois cadastrée A 618, pour une superficie de 1253 m², sise au lieu-dit « La Bresse » (près du Cimetière).

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, (vote à main levée : 8 contre et 2 abstentions) refuse la vente de cette parcelle. Par contre, il précise que sur demande, Monsieur TOMATIS sera autorisé à passer sur ladite parcelle pour sortir son bois.

V/ ASSAINISSEMENT

Comme évoqué lors de la réunion précédente, Monsieur le Maire a sollicité l'avis technique du SATESE sur les propositions faites par les deux maîtres d'œuvre consultés pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au « Bourg » entrée sud. L'une des propositions, consistant à installer le poste de refoulement sous la voie publique circulante, étonne énormément le

SATESE. Il semble que cette solution ait de fortes contraintes : ➤ budgétaires, car il faut tenir compte de la charge roulante, ce qui entraîne un surcoût en génie civil de l'ouvrage ➤ sécurité, l'entretien hebdomadaire oblige de fermer la route à la circulation... AVIS DU SATESE : déconseillé.

Le Conseil Municipal propose que Monsieur le Maire questionne CALAD'ÉTUDES sur l'existence d'un même projet en autre lieu et que le Bureau examine une solution sur l'implantation du poste de refoulement sur le domaine privé.

Monsieur le Maire dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée le dossier de demande de subvention relatif au projet de travaux d'assainissement du village consistant à l'extension du réseau d'assainissement collectif au « Bourg » - entrée sud.

Après délibération et discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- 1) d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire ;
- 2) d'approuver le dossier de demande de subvention proposé ;
- 3) de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette opération dans la limite du financement mis en place ;
- 4) de solliciter du Département les subventions pour la réalisation des travaux :
 - ⇒ extension réseau collectif eaux usées travaux collecte Bourg sud
au titre de l'année : 2013 = 8 400 € (dépense subventionnable 42 000 €)
 - ⇒ extension réseau collectif eaux usées travaux transport Bourg sud
au titre de l'année : 2013 = 22 880 € (dépense subventionnable 57 200 €) ;
- 5) de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Guy FISCHER, le bénéficiaire d'une subvention de 61 000.00 € ;
- 6) de solliciter le visa de la présente délibération de Monsieur le Sous-Préfet du Rhône.

VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ RÉUNION THÉMATIQUE « URBANISME » : Monsieur Pierre COURIVAUD rapporte que l'État se désengage de l'instruction des actes d'urbanisme (CU, DP, PC, PA, PD) en mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de la DDT. A compter du 1^{er} septembre 2014, Il appartiendra aux Communes de les instruire. Aussi, la CCSB apporte son aide en étudiant les solutions pour mutualiser ce service. Deux hypothèses sont évoquées : instruction de l'ensemble des actes par un prestataire privé ou instruction par un agent à embaucher localement pour les Communes et un complément si besoin par un prestataire. Une approche financière, se basant sur le nombre d'actes traités en 2013 sur les Communes de la CCSB, est effectuée et fait apparaître que la seconde solution serait la moins coûteuse. Il est prévu de lancer une consultation de plusieurs bureaux d'études pour choisir un prestataire en septembre 2014. Monsieur COURIVAUD prévient qu'un coût estimatif sera communiqué prochainement et qu'il conviendra donc dorénavant de budgéter l'instruction de ces actes.

B/ RÉUNION THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » : Monsieur Richard CHAUVIN énumère les visites effectuées en car des projets des zones d'activités sur la CCSB, soit les Communes de SAINT-LAGER (extension de la ZA existante Grand Pré), de TAPONAS (aménagement de la ZA Villeneuve), de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS (extension de la ZA d'Orcel), de LANCIÉ (réhabilitation du Savour Club et ZA adjacente), CORCELLES et DRACÉ (ZA Les Ayolles) et BELLEVILLE, CHARENTAY et SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (Parc d'activités Lybertec).

Madame Carole DESCHAMPS évoque le lancement d'une étude de faisabilité d'un projet de couveuse d'entreprises ; structure qui consiste à accompagner les créateurs d'entreprises dans la viabilité de leur projet sans prise de risque. Une enquête est en cours pour recenser les personnes intéressées et la mise à disposition de locaux.

C/ MAISON DU TERROIR À BEAUJEU (ex. Les Sources du Beaujolais) : Madame Carole DESCHAMPS a assisté à l'inauguration de ce nouvel espace aménagé et fait part de son enchantement. Une visite sera programmée pour l'ensemble des Élus de la CCSB.

D/ RÉUNION THÉMATIQUE « VOIRIE, HYDRAULIQUE & ÉROSION » : Monsieur le Maire informe que les modalités de fonctionnement pratiquées par l'ancienne CCRB seront étendues à la nouvelle Communauté. Les Communes garderont un peu de compétence voirie (par exemple les places publiques) de manière à conserver les agents communaux.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Monsieur Gontran BODESCOT rapporte les sujets évoqués lors du dernier Comité Syndical, à savoir : présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service, liste d'opérations recensées pour la programmation de travaux 2015. Pour la Commune, il est prévu le renouvellement des conduites d'eau aux lieux-dits « Les Prés » sur une distance de 500 ml (coût = 97 000.00 € HT) et « Le Bois » sur une distance de 400 ml (coût = 88 000.00 € HT). Pour cette dernière portion, le Syndicat des Eaux a été informé que des travaux d'assainissement sont également prévus et qu'il serait bon de les coordonner.

3) SYDER

Monsieur Patrick VIGNERON fait part qu'il a été décidé d'indemniser tous les délégués pour leur déplacement aux réunions.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) CORRESPONDANT « DÉFENSE »

Monsieur le Maire informe que depuis les dernières élections municipales, chaque Mairie doit élire un correspondant « défense » au sein de son Conseil Municipal. Pour la Commune de CHIROUBLES, Monsieur Gontran BODESCOT est élu à l'unanimité.

2) CORRESPONDANT « AMBROISIE »

Le Département du Rhône sollicite également un correspondant « ambroisie ». Monsieur Patrick VIGNERON accepte cette mission.

3) CNAS

Monsieur le Maire expose qu'un délégué doit être désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour représenter les Élus au CNAS. Sur proposition, le Conseil Municipal accepte la désignation de Monsieur le Maire, Bernard BRUNET.

Madame Françoise TUPIN est désignée pour représenter les agents parmi la liste des bénéficiaires.

4) PAROISSE DE LA TRINITÉ

Le Père Edouard Le CONTE étant nommé curé de la paroisse Saint-Augustin en Beaujolais (BELLEVILLE – SAINT GEORGES DE RENEINS – SAINT JEAN D'ARDIÈRES – DRACÉ et TAPONAS), c'est le Père Timothée PATTYN qui sera installé dans la Paroisse de la Trinité en Beaujolais, par le Cardinal BARBARIN, le dimanche 07 septembre 2014. La dernière messe, célébrée sur le secteur paroissiale par le Père Le CONTE, aura lieu le 31 août 2014, à VILLIÉ-MORGON. Madame Carole DESCHAMPS représentera la Municipalité.

5) CONCOURS DES ÉLUS

Le traditionnel concours de boules des Élus se tiendra le mardi 15 juillet 2014, à 13 h 30, à CERCIÉ. Il faut se rapprocher de Monsieur Gérard TOMATIS pour former les équipes.

6) CONCERT DE LA VOGUE

Monsieur le Maire informe que la coutume voulait que la Fanfare « Les Enfants du Beaujolais » donne un concert, à 11 h 00, le dimanche de la « vogue » au « Clos Georges Durand », suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. Malheureusement, pour des raisons de sous-effectifs, la Fanfare ne pourra pas se produire à CHIROUBLES le dimanche 17 août 2014. Aussi, il est évoqué de trouver d'autres musiciens, dans quel cas, cette manifestation n'aura pas lieu.

7) TOUR DE TABLE

Monsieur Gontran BODESCOT fait part des doléances qui lui ont été rapportées concernant l'attitude de certains automobilistes qui traversent « Le Bourg » à vive allure. Il n'est pas rare de voir des petits groupements d'enfants qui font du vélo sur ces routes et la crainte de l'accident est vive. La prudence est donc de vigueur.

Madame Katia GENILLON évoque le passage des transports scolaires sur les routes, qui se sentent prioritaires lors de croisement avec d'autres véhicules.

Monsieur Pierre COURIVAUD interpelle sur la dernière réunion qui s'est tenue à VILLIÉ-MORGON concernant le projet de construction d'un nouveau casernement VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES. La question qui est posée à la Commune de CHIROUBLES est la suivante : « La Commune s'engage-t-elle avec la Commune de VILLIÉ-MORGON pour lancer le projet de construction d'un nouveau casernement ? ». A l'unanimité, le Conseil Municipal affirme qu'il adhère au projet.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 1^{er} septembre 2014 à 20 heures 00.

La séance est levée à 23 heures 35.

